



DECLARATION LIMINAIRE CSA DU 22 MAI 2026

Madame la Présidente,

Un an après le début de la mobilisation au sein des SPIP contre la politique du Garde Sceaux, la CGT IP demeure déterminée dans son engagement pour l'intérêt du public et la défense des missions des agents. Cet engagement a été récemment conforté par la Décision du Conseil d'Etat du 05 mai 2026 constatant une nouvelle fois l'illégalité des consignes émanant de la DGAP. Ces consignes illégales participent du mal-être des agents et accentuent un conflit de loyauté : obéir à un ordre illégal ou refuser d'exécuter une consigne et s'exposer à des sanctions. Rappelons à ce titre qu'il y a un an, les agents de l'antenne de Nancy qui se sont inscrits dans cette mobilisation nationale et qui, suite à une AG, ont boycotté la réunion d'antenne, se sont vus convoqués en entretien de recadrage par la direction. Un an après, la situation est tout autant alarmante : multiplication des consignes venant impacter la prise en charge du public et leur réinsertion, garde-à-vue de deux CPIP pour des gestes professionnels pourtant courants dans nos pratiques, limitation des possibilités de réinsertion des personnes placées sous-main de Justice au nom d'une opinion publique manipulée par des discours conservateurs en pleine explosion et relayés par notre Ministère.

A ce jour, nous constatons que la thématique du bien-être au travail et de la sécurité des agents reste une coquille vide au sein du SPIP 54. Les groupes de travail et autre COPIL ne doivent pas demeurer une simple vitrine. Il est indispensable que vous meniez des actions concrètes visant à l'amélioration des conditions de travail et de la santé tant physique que mentale des agents. De plus en plus d'agents sont en souffrance dans cette insécurité professionnelle ambiante. La CGT IP 54 gage que le prochain changement de direction sera salutaire pour notre département. Le public et les agents doivent être remis au centre des préoccupations de nos directions, qui semblent bien plus soucieuses d'appliquer des directives venues des instances supérieures que de défendre les personnes dont elles ont la charge.

La CGT IP 54 restera vigilante à ce que les promesses qui seront faites dans les différentes instances hygiène et sécurité soient tenues. Pour rappel, lors du CSA du 19 juin 2025, vous aviez indiqué dans le cadre de la MCI la création d'un groupe de travail départemental ayant trait à toutes les problématiques en lien avec les risques psycho-sociaux. L'objectif était d'harmoniser et de sécuriser les pratiques sur l'ensemble du département. Des notes de service devaient être rédigées à la rentrée 2025. Qu'en est-il à ce jour ? Si l'on peut se réjouir de la mise en place d'outils (pour exemple, la note sécurité 2024/01 du 10 septembre 2024), il semblerait opportun de donner aux agents les moyens de les utiliser.

Par ailleurs, la thématique du jour étant les risques psycho-sociaux, nous souhaitons une nouvelle fois vous alerter sur la situation des agents du milieu fermé de Nancy. La montée de deux CPIP du milieu ouvert en renfort n'a fait que maintenir un statu quo puisqu'elle a seulement compensé l'absence de deux autres collègues. Cette situation, cumulée avec la mutation des deux assistantes de service social et l'augmentation du nombre de personnes détenues, **à ce jour 830**, nous interpelle une nouvelle fois en termes de risques psycho-sociaux.

Les nombreux changements à venir à la rentrée 2026 (mobilité interne, changements de secteurs, deux postes vacants sur le CSL, départ des magistrats) doivent attirer particulièrement votre vigilance afin d'anticiper au mieux cette situation et d'offrir aux agents une installation dans les meilleures conditions.

A l'image d'Antigone, nous considérons qu'il est des moments où le devoir consiste précisément à refuser. « *Je suis là pour vous dire non* », Antigone, Jean Anouilh.

Nancy, le 22 mai 2026, les représentants CGT IP 54